



Etat du Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en 2004



Service de l'Animation, de la Coordination et du Développement des Activités
Pôle Accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés
Avril 2004

Introduction

Depuis le premier janvier 2004, l'Office des Migrations Internationale est en charge de la mission de coordination du Dispositif National d'Accueil (DNA) des demandeurs d'asile et des réfugiés auparavant assurée par l'association France Terre d'Asile.

Depuis cette date, l'Etablissement a assuré le secrétariat de la Commission Nationale d'Admission (CNA), l'acheminement des demandeurs d'asile et des réfugiés admis par la CNA et le suivi statistique du fonctionnement des centres d'accueil relevant du DNA : Transits, CADA et CPH.

La première année de l'intervention de l'office dans la gestion du DNA a eu lieu dans un contexte marqué par la persistance de tensions provoquées par des déséquilibres entre la demande et l'offre d'hébergement d'ampleur variable selon les régions, d'une part, et par la poursuite de la politique d'élargissement du dispositif des CADA, d'autre part.

1. Le Dispositif National d'Accueil

Années	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Flux de demandeurs d'asile	30 907	38 747	47 291	51 087	52 204	50 514
Réexamens	948	1 028	1 369	1 790	2 225	7 085
Mineurs accompagnants	-	-	-	7 900	7 564	7 907
TOTAL	31 855	39 775	48 660	60 777	61 993	65 506
Capacités des CADA	3 781	4 756	5 282	10 317	12 480	15 300*
Capacités des CPH	1028	1028	1028	1043	1043	1023
Capacités des Transits		126	126	146	146	186

(*) places ouvertes auxquels s'ajoutent 1200 places du dispositif AUDA + une partie du dispositif Accueil Temporaire (1806 places).

L'augmentation des capacités d'accueil en CADA, qui devra se poursuivre pour atteindre environ 20 000 places CADA à l'horizon 2007, s'est accompagnée d'une réforme des modalités de régulation du DNA. La circulaire DPM/ACI3/n°2003/605 du 19 décembre 2003 organise la déconcentration des procédures (programmation des ouvertures de places, gestion des admissions, répartition des places entre les départements) tout en maintenant une capacité de régulation nationale du dispositif à travers le rôle de CNA.

Les nouvelles modalités de gestion des places en CADA n'ont porté que sur les places prévues pour l'accueil des demandeurs d'asile. La gestion des places de CPH devra faire l'objet de nouvelles instructions du ministère en 2005.

Les pages qui suivent présentent les principales données relatives à la gestion des flux en CADA - CPH durant l'année 2004¹.

¹ Le niveau d'agrégation retenu dans ce rapport est la région. Pour plus de détails, données par département ou centre, vous pouvez contacter le secrétariat de la CNA.

2. Evolution des flux de demande d'asile et des capacités d'accueil en CADA par région 2004 - 2003

REGIONS	POP 1999	CADA 03	CADA 04	FLUX 2003	FLUX 2004	VAR 04 - 03	DA 10000 - 03	DA 10000 - 04	PF03	PF04	TCTB 03	TCTB 04
Alsace	1 734 145	573	733	1 664	1 825	161	9,60	10,52	2,81%	3,24%	34,44%	40,2%
Aquitaine	2 908 359	554	607	708	869	161	2,43	2,99	1,20%	1,54%	78,25%	69,9%
Auvergne	1 308 878	272	337	417	457	40	3,19	3,49	0,70%	0,81%	65,23%	73,7%
Basse Normandie	1 422 193	394	449	846	574	- 272	5,95	4,04	1,43%	1,02%	46,57%	78,2%
Bourgogne	1 610 067	826	876	762	768	6	4,73	4,77	1,29%	1,36%	108,40%	114,1%
Bretagne	2 906 197	529	690	1 050	1 226	176	3,61	4,22	1,77%	2,18%	50,38%	56,3%
Centre	2 440 329	758	933	2 795	2 408	- 387	11,45	9,87	4,72%	4,28%	27,12%	38,7%
Champagne Ardennes	1 342 363	442	515	564	582	18	4,20	4,34	0,95%	1,03%	78,37%	88,5%
Franche Comte	1 117 059	360	465	515	772	257	4,61	6,91	0,87%	1,37%	69,90%	60,2%
Haute Normandie	1 780 192	430	695	1 956	1 661	- 295	10,99	9,33	3,31%	2,95%	21,98%	41,8%
Ile de France	10 952 011	2 006	2 365	30 108	24 128	- 5 980	27,49	22,03	50,89%	42,85%	6,66%	9,8%
Languedoc Roussillon	2 295 648	376	476	647	736	89	2,82	3,21	1,09%	1,31%	58,11%	64,7%
Limousin	710 939	189	199	529	413	- 116	7,44	5,81	0,89%	0,73%	35,73%	48,2%
Lorraine	2 310 376	510	600	1 079	1 366	287	4,67	5,91	1,82%	2,43%	47,27%	43,9%
Midi Pyrénées	2 551 687	651	716	1 604	1 316	- 288	6,29	5,16	2,71%	2,34%	40,59%	54,4%
Nord Pas de Calais	3 996 588	239	239	2 292	1 696	- 596	5,73	4,24	3,87%	3,01%	10,43%	14,1%
Pays de la Loire	4 506 151	726	1 132	3 223	3 646	423	7,15	8,09	5,45%	6,48%	22,53%	31,0%
PACA	3 222 061	735	1 034	1 722	1 988	266	5,34	6,17	2,91%	3,53%	42,68%	52,0%
Picardie	1 857 834	426	614	1 475	1 032	- 443	7,94	5,55	2,49%	1,83%	28,88%	59,5%
Poitou Charentes	1 640 068	261	301	398	548	150	2,43	3,34	0,67%	0,97%	65,58%	54,9%
Rhône Alpes	5 645 407	1 243	1 324	4 808	8 292	3 484	8,52	14,69	8,13%	14,73%	25,85%	16,0%
	58 258 552	12 500	15 300	59 162	56 303	- 2 859	10,16	9,66	100,00%	100,00%	21,13%	27,2%

POP 1999 : population RP 1999

CADA 03 - 04 : capacités CADA en 2003 et 2004

FLUX 03 - 04 : flux des premières demandes d'asile, mineurs compris (sources provisoires OFPRA)

DA 10000 - 03 - 04 : nombre de demandeurs d'asile par 10000 habitants

PF 03 - 04 : part de la région dans le flux total de la demande d'asile en 2003 et 2004

TCTB : taux de couverture théorique de besoins : places CADA rapportées au flux de la demande d'asile

I-L'accueil des demandeurs d'asile en CADA

A - Les entrées en CADA

Au 31 décembre 2004, le dispositif des CADA se composait de 217 centres ouverts d'une capacité d'accueil globale de 15 300 places, dont 14 152 étaient effectivement occupées à la fin de l'année. En 2004, les CADA ont hébergé 20 574 personnes, contre 16 693 en 2003, soit une hausse de 23,2%.

3.Les CADA entre 2003 et 2004

CADA	2003	2004	2004 - 2003	2004 - 2003 en %
Nombre de centre	181	217	36	19,9%
Capacité d'accueil	12 173	15 300	3127	25,7%
Entrées	7207	8246*	1039	14,4%
Admissions locales	5184	6004	820	15,8%
Admissions nationales	1507	1807	300	19,9%
Sorties	4988	6422	1434	28,7%
Places occupées au 31.12.	11705	14 152	2447	20,9%
Durée de séjour (en jours)	541	537	-4	
Hébergés	16 693	20 574	3881	23,2%

* hors 613 entrées par transformation de structures d'urgence

2. Les entrées en CADA ont augmenté de 14,4% par rapport à 2003 voire de 22,9% si l'on tient compte des entrées par transformation des structures d'urgence en CADA au cours de l'année 2004. L'évolution des moyennes mensuelles des flux d'entrées - sorties met en évidence les effets directs du développement de la capacité des CADA en 2003 et 2004. Environ, 17,5% des entrées ont été programmées dans le cadre des créations et extensions mises en œuvre durant 2004.

4.Les flux d'entrées - sorties en CADA en 2004

2004	1^{er} trimestre	2^{ème} trimestre	3^{ème} trimestre	4^{ème} trimestre	Année 2004
Entrées	1859	1681	2083	2623	8246
Moyenne mensuelle	620	560	694	874	687
Sorties	1475	1431	1938	1578	6422
Moyenne mensuelle	492	477	646	526	535

3. Les entrées en CADA se partagent entre 6004 admissions locales, 1807 admissions nationales, 350 naissances et 85 entrées en tant que membre rejoignant leur famille prise en charge en CADA, soit respectivement 72,8%, 21,9%, 4.2% et 1,0% de l'ensemble des entrées.

La répartition des entrées par région de provenance est déterminée par les facteurs suivants : la capacité d'accueil de chaque région en 2003, son évolution en 2004, le taux de rotation,

le ratio admissions locales et nationales au sein de la région et les modalités d'intervention de la CNA en faveur des départements et des régions.

5. Les entrées de demandeurs d'asile en CADA par région de provenance

Régions	Admissions locales CADA (1)	Rejoignants naissances CADA (2)	Admissions nationales CADA (3)	Admissions nationales DT(4)*	Total 1+2+3	Total 1+2+3+4
Ile de France	1144	60	889	299	2093	2392
Rhône Alpes	732	42	346	29	1120	1149
PACA	483	14	23	0	520	520
Alsace	404	24	20	16	448	464
Centre	368	25	41	10	434	444
Midi Pyrénées	264	22	126	0	412	412
Bretagne	377	35	0	0	412	412
Pays de la Loire	328	33	8	0	369	369
Haute Normandie	214	14	118	45	346	391
Lorraine	242	12	6	6	260	266
Languedoc	247	9	0	0	256	256
France Comte	183	18	19	0	220	220
Nord Pas de Calais	75	8	113	16	196	212
Aquitaine	138	22	50	0	210	210
Bourgogne	164	24	11	2	199	201
Picardie	146	18	16	0	180	180
Auvergne	123	9	4	0	136	136
Basse Normandie	124	10	0	0	134	134
Champagne	97	8	0	0	105	105
Limousin	96	13	0	2	109	111
Poitou Charentes	55	15	17	0	87	87
Total	6004	435	1807	425	8246	8671

(*) Admissions nationales de demandeurs d'asile dans le dispositif Accueil Temporaire.

A.1 : Les admissions nationales en CADA

1. Les admissions prononcées sur l'initiative de la CNA ont concerné 1807 demandeurs d'asile, soit une hausse de 19,9% par rapport à 2003. Cette hausse est une conséquence directe du développement continu des capacités d'accueil en CADA. En réalité, le taux d'admission nationale est resté relativement stable entre 2003 et 2004 : 22,5% et 23,1%.

Les admissions nationales en CADA se répartissent comme suit :

?? L'Ile de France : 889 personnes avec 49% du total des admissions nationales. 726 personnes en familles de la CAFDA, 83 personnes en provenance du Transit de Créteil et 62 isolés et/ou couples domiciliés à Paris. Les admissions nationales représentent 42,5% des entrées en CADA des demandeurs d'asile domiciliés en Ile de France.

- ?? La région Rhône Alpes : 346 personnes, soit 19,2% des admissions nationales. 285 personnes domiciliées dans le Rhône, 45 dans la Loire et 16 en Haute Savoie. Les admissions nationales correspondent à 30,9 % de l'ensemble des entrées en CADA des demandeurs d'asile de la région Rhône Alpes.
- ?? Les admissions nationales représentent une part non négligeable des entrées CADA d'autres régions (Midi Pyrénées, Haute Normandie et Nord Pas de Calais avec respectivement 30,6%, 34,1%, 57,7%) confrontées pour diverses raisons à des crises ponctuelles ou chroniques de leurs systèmes d'accueil locaux.
- ?? Enfin, la CNA s'est prononcée sur plusieurs situations spécifiques, généralement des demandes d'entrées en CADA motivées par des problématiques sociales (familles nombreuses, groupes familiaux) et sanitaires (pathologies, handicaps divers) nécessitant une prise en charge adaptée.
- ?? En complément aux 1807 admissions nationales en CADA, 425 demandeurs d'asile ont été admis dans le dispositif d'Accueil Temporaire : 299 demandeurs d'asile de la région Ile de France, soit 70% des entrées. Contrairement aux CADA, les isolés représentent 49% des orientations décidées vers ce dispositif d'urgence.

2. Les admissions nationales ont été prononcées pour des demandeurs d'asile récemment arrivés sur le territoire. Le délai moyen d'accès aux CADA, mesuré comme la différence entre la date d'entrée en France et la date de passage à la CNA, est de 4,2 mois.

6. Délais d'accès au CADA via la CNA en 2004

Echantillons	Situations	Personnes	Jours	Mois
Global*	520	1780	126,8	4,2
Isolés	81	81	141,6	4,7
Familles	419	1646	120,6	4,0
Paris - Familles	177	715	122,1	4,1
Paris - Isolés	49	59	125,5	4,2
Rhône	74	281	79,8	2,7
Nord	38	103	126,7	4,2
Loire	10	45	153,8	5,1
Haute Garonne	16	50	170,8	5,7

(*) échantillon = 98% des admissions nationales de 2004

Ce délai a même baissé entre le premier et le second semestre de l'année 2004 : de 5,2 à 3,7 mois. La réduction des délais d'accès à la procédure et plus particulièrement l'accélération significative du traitement des demandes par l'OFPPA semblent avoir incité les intervenants dans le processus d'admission à privilégier la hiérarchisation des demandes d'hébergement selon le mode « dernier entré, premier sorti » .

3. La répartition, par continent de provenance des demandeurs d'asile admis par la CNA montre une prépondérance de l'Europe dont sont issus 59,1% des admis contre 30,3% et 9,7%

pour l'Afrique et l'Asie. La répartition des personnes hébergées en CADA, au 31 janvier 2005, par continent de provenance ou par nationalité illustre davantage cette concentration².

7.Hébergés en CADA par continent de provenance

Continents	30.08.2003		31.01.2005		2003 - 2004
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	
Afrique	3813	34,5%	4356	31,0%	-3,4%
Europe	6617	59,8%	8569	61,0%	1,2%
Asile	616	5,6%	1088	7,7%	2,2%
Amériques	22	0,2%	34	0,2%	0,0%
Total	11068	100,0%	14047	100,0%	

8.Hébergés en CADA : les 15 premières nationalités

Nationalités	30.08.2003		31.01.2005		2003 - 2004
	Nombre	% du total	Nombre	% du total	
Russie	1712	15,5%	2399	17,1%	1,6%
Géorgie	1115	10,1%	1332	9,5%	-0,6%
Ex Yougoslavie	924	8,3%	1305	9,3%	0,9%
Arménie	810	7,3%	1225	8,7%	1,4%
Angola	1101	9,9%	1078	7,7%	-2,3%
Congo RDC	1047	9,5%	681	4,8%	-4,6%
Bosnie	288	2,6%	680	4,8%	2,2%
Congo Brazzaville	225	2,0%	641	4,6%	2,5%
Azerbaïdjan	466	4,2%	577	4,1%	-0,1%
Algérie	361	3,3%	483	3,4%	0,2%
Albanie	342	3,1%	365	2,6%	-0,5%
Rwanda	186	1,7%	241	1,7%	0,0%
Turquie	321	2,9%	241	1,7%	-1,2%
Mongolie	94	0,8%	207	1,5%	0,6%
Nigeria	62	0,6%	171	1,2%	0,7%

3. Enfin, les familles avec enfants constituent la majorité des admissions nationales en CADA. Les demandeurs d'asile isolés admis en CADA par la CNA ne représentent que 5,6% des personnes admises. Inversement, 220 demandeurs d'asiles isolés ont été admis en AT, soit 49% entrées nationales réalisées dans ce dispositif³.

² Environ 74% des personnes hébergées proviennent de 3 zones de conflits : les pays de l'ex URSS, les pays de l'Ex Yougoslavie et les pays de la région des grands lacs.

³ Les capacités en structures collectives semblent plus adaptables ou modulables et permettent l'accueil des personnes isolées comme des familles de petite composition : 2 et 3 personnes. Celles ci peuvent constituer parfois plus de 60% de la demande d'hébergement des familles demandeuses d'asile à Paris par exemple.

9. Admissions nationales en CADA

Régions	Compositions familiales								Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	
Alsace	1	0	0	4	15	0	0	0	20
Aquitaine	5	4	12	12	5	12	0	0	50
Auvergne	0	0	0	4	0	0	0	0	4
Bourgogne	0	0	3	8	0	0	0	0	11
Bretagne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	0	4	0	16	0	0	21	0	41
Champagne Ardennes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
France Comte	1	0	3	4	5	6	0		19
Ile de France	43	102	123	244	180	90	84	24	889
Languedoc Roussillon	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Limousin	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lorraine	1	0	0	0	5	0	0	0	6
Midi Pyrénées	5	12	12	32	35	30	0	0	126
Nord Pas de Calais	17	2	15	48	25	6	0	0	113
Basse Normandie	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Haute Normandie	10	22	12	24	30	6	14	0	118
Pays de la Loire	5	0	3	0	0	0	0	0	8
Picardie	0	0	0	4	0	12	0	0	16
Poitou Charente	0	0	0	0	10	0	7	0	17
PACA	2	0	0	4	5	12	0	0	23
Rhône Alpes	12	18	27	108	80	66	35	0	346
Total	102	164	210	512	395	240	161	24	1807
	5,6%	9,1%	11,6%	28,3%	21,8%	13,3%	8,9%	1,3%	100%

10. Admissions nationales dans le dispositif Accueil Temporaire

Départements	Compositions familiales								Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	
DASS Paris	149	72	27	28	5	0	0	0	281
Seine Maritime	15	10	0	8	0	12	0	0	45
Rhône	8	2	3	16	0	0	0	0	29
Val de Marne	5	6	3	4	0	0	0	0	18
Nord	3	10	3	0	0	0	0	0	16
Loiret	10	0	0	0	0	0	0	0	10
Bas Rhin	10	0	0	0	0	0	0	0	10
Moselle	6	0	0	0	0	0	0	0	6
Haut Rhin	2	0	0	4	0	0	0	0	6
Haute Vienne	2	0	0	0	0	0	0	0	2
Saône et Loire	0	2	0	0	0	0	0	0	2
Total	210	102	36	60	5	12	0	0	425
	49%	24%	8%	14%	1%	3%	0	0	100%

B - Les modalités d'occupation des places CADA

1. Au 31 décembre 2004, le taux d'occupation des CADA est de 92,3% contre 98,3% à la fin du mois de juin 2004. Compte tenu de la montée en charge progressive de plusieurs projets de création et d'extension, financés à partir du mois d'août 2004, il est vraisemblable que le taux d'occupation ne retrouvera son niveau de juin 2004 que vers la fin du premier semestre 2005.

11. Evolution du taux d'occupation des CADA

Mois	Taux d'occupation	Mois	Taux d'occupation
Janvier	94.6%	Juillet	99.1%
Février	95.2%	Août	81.8%
Mars	96.7%	Septembre	85.3%
Avril	97.3%	Octobre	87.6%
Mai	96.7%	Novembre	89.7%
Juin	98.8%	Décembre	92.3%

2. L'observation des flux d'entrée dans les CADA à capacité inchangée depuis 2003 (8618 places soit 70% de la capacité totale des CADA) montre que **le taux de rotation global des places CADA est de 53.7%**. Cependant, ce taux moyen masque des disparités importantes entre les départements et les régions.

S'agissant des durées moyennes de séjour en CADA, l'exploitation d'un échantillon composé de 5167 personnes sorties en 2004, soit 80% des sorties totales, montre que :

- ?? Pour toutes les catégories de sortants (1802 ménages, réfugiés, déboutés et sortis en cours de procédure), **la durée de séjour moyenne en CADA est de 537,3 jours (17,9 mois).**
- ?? Pour les réfugiés statutaires (901 ménages - 2990 personnes), la durée de séjour est de 563,16 jours (18,7 mois) dont 171.8 jours (5,7 mois) après l'obtention du statut⁴.
- ?? Pour les déboutés (524 ménages - 1388 personnes), la durée de séjour est de 632,12 jours (21,1 mois) dont 113,8 jours (3,7 mois) après le rejet définitif.

3. La structure d'occupation des places CADA, selon les catégories administratives des personnes hébergées, montre que les demandeurs d'asile en attente d'une réponse OFPRA sont devenus minoritaires au sein des CADA : 19% voire seulement 15% dans les CADA à capacité inchangée entre 2003 et 2004⁵.

⁴ A comparer avec la durée de séjour des réfugiés en CPH.

⁵ Dans ce type de structure les taux de présence en question sont respectivement : 15%, 52%, 17,7% et 14,4%.

La fluidité des CADA semble dorénavant tributaire des conditions de traitement par la CRR des recours introduits par les hébergés et des modalités d'organisation des sorties des réfugiés et des déboutés.

12.Modalités d'occupation des places CADA au 31 décembre 2004

Régions	Capacité	Places occupées	TOG	TOG - OFPRA	TO - CRR	TO - REF	TO - PCRR
Alsace	733	681	92,9%	22,0%	55,4%	12,5%	10,1%
Aquitaine	607	609	100,3%	25,9%	47,5%	23,5%	3,1%
Auvergne	337	316	93,8%	23,7%	52,8%	15,5%	7,9%
Bourgogne	876	881	100,6%	19,1%	51,0%	14,8%	15,2%
Bretagne	690	654	94,8%	17,3%	57,3%	8,0%	17,4%
Centre	933	837	89,7%	18,5%	53,5%	14,8%	13,1%
Champagne Ardennes	515	460	89,3%	26,5%	43,0%	20,9%	9,6%
Franche Comte	465	472	101,5%	17,6%	52,1%	20,6%	9,7%
Ile de France	2365	2116	89,5%	20,4%	46,1%	25,0%	8,4%
Languedoc Roussillon	476	433	91,0%	19,2%	54,0%	19,2%	7,6%
Limousin	199	189	95,0%	14,8%	50,8%	21,2%	13,2%
Lorraine	600	602	100,3%	21,8%	39,2%	15,4%	23,6%
Midi Pyrénées	716	690	96,4%	15,7%	52,0%	23,9%	8,4%
Nord Pas de Calais	239	221	92,5%	13,1%	62,9%	19,0%	5,0%
Basse Normandie	449	409	91,1%	14,9%	34,7%	7,3%	43,0%
Haute Normandie	695	667	96,0%	16,8%	50,1%	9,1%	24,0%
Pays de la Loire	1034	842	81,4%	20,7%	50,4%	18,1%	10,9%
Picardie	614	567	92,3%	16,8%	38,4%	17,1%	27,7%
Poitou Charentes	301	266	88,4%	20,3%	47,4%	13,2%	19,2%
PACA	1132	948	83,7%	23,7%	46,0%	19,7%	10,5%
Rhône Alpes	1324	1292	97,6%	13,2%	59,8%	16,7%	10,3%
Total	15300	14152	92,5%	19,3%	49,8%	17,7%	13,3%

TOG : Taux d'occupation général = nombre de places occupées rapporté à la capacité 2004

TO - OFPRA : nombre de demandeurs d'asile en attente de décision OFPRA rapporté aux places occupées

TO - CRR : nombre de demandeurs d'asile en attente de décision CRR rapporté aux places occupées

TO - REF : nombre de réfugiés statutaires rapporté aux places occupées

TO - OFPRA : nombre de demandeurs d'asile en post rejet CRR rapporté aux places occupées

Les taux de présence des réfugiés et des personnes en rejet CRR varient considérablement d'une région à une autre. Au delà, de la question du maintien des personnes en demande de réexamen de leur demande d'asile, la réduction des taux de présence des personnes en fin de procédure, nécessite la conjonction des 3 paramètres suivants⁶ :

?? La qualité des articulations entre les CADA et les dispositifs d'insertion, spécifiques ou de droit commun, afin d'organiser la sortie des réfugiés statutaires.

⁶ A priori, les cas de maintien pour demande de réexamen devraient connaître une baisse parallèle à celle des personnes présentes CADA et ayant demandé l'asile avant 2004.

- ?? Les possibilités de transfert vers l'urgence ou de recours au dispositif de retour et ré insertion des personnes déboutés de leur demande d'asile.
- ?? L'harmonisation de l'approche, par les équipes sociales des CADA, de la gestion de la sortie de CADA de ces deux populations.

13. Evolution des taux de présence des réfugiés et des personnes en post CRR

	30.09.03	31.01.04	30.06.04	31.12.2004
Taux de présence des réfugiés	13%	17,5%	19,7%	17,7%
Taux de présence des déboutés	6%	9,2%	11,3%	13,3%
Total	19%	27,7%	31%	31%

II : l'accueil des réfugiés statutaires en CPH

A - Les entrées en CPH

1. En 2004, le dispositif CPH compte 27 centres d'une capacité d'accueil globale de 1 023 places contre 1043 en 2003⁷.

1. Les CPH : 2004 – 2003

CPH	2003	2004	Variation	%
Nombre	28	27	-1	
Capacité d'accueil	1043	1023	-20	-1,9%
Ratio places CPH : CADA	8.2	6.6		
Places occupées au 31.12	1044	1002	-42	-4,0%
Entrées	1231	1029	-202	-16,4%
Sorties	1164	1075	-89	-7,6%
Durée de séjour	304	331	+27	+8,8%
Hébergés	2208	2077	-131	-5,9%

Les flux d'entrée et de sortie en CPH sont en baisse de 16,8% et 7,6% par rapport à 2003. La population hébergée en CPH se décompose chaque mois en 3 groupes relativement stables :

- ?? 50% de réfugiés pris en charge depuis moins de 6 mois
- ?? 25% de réfugiés pris en charge entre 6 et 12 mois
- ?? 25% de réfugiés pris en charge depuis plus de 12 mois

2. La durée de séjour en CPH a progressé de 27 jours en 2004. 27% des sorties de CPH ont lieu dans les 6 mois conventionnels, 39% entre 6 et 12 mois et 34% au delà de 12 mois. La

⁷ Il s'agit de 20 places CPH, à Villenave d'Ornon dans le département de la Gironde, transformées au début de l'année 2004 en places CADA.

situation des familles à l'entrée, les délais administratifs retardant l'ouverture des droits sociaux et les difficultés d'accès au logement des réfugiés expliqueraient ces résultats.

B- Les modalités d'entrées en CPH

1. Contrairement aux CADA, les procédures d'entrée en CPH n'ont fait l'objet d'aucune actualisation depuis 1999. La gestion locale des entrées prévaut dans tous les départements qui connaissent une saturation de leur dispositif d'accueil des demandeurs d'asile. Néanmoins, 310 réfugiés statutaires ont été admis par la CNA en 2004

?? 96% des réfugiés admis par la CNA sont des familles avec enfants à charge. Ils proviennent en majorité des pays de l'ex URSS et Yougoslavie. 70% sont européens, 24.1% des africains et 6.9% des ressortissants des pays de l'Asie et du Moyen Orient.

?? 43.8% des orientations nationales ont été prononcées pour desservir la région Ile de France et plus généralement attribuées à des réfugiés non francophones, ne pouvant guère accéder directement aux dispositifs d'insertion de droit commun.

2.Admissions nationales en CPH par département de provenance des réfugiés

Départements	Compositions familiales						Total	%
	1	2	3	4	5	6		
Paris	2	6	9	20	15	6	58	18,7%
Val de Marne	3	2	3	8	10	6	32	10,3%
Seine et Marne			9	12	0	6	27	8,7%
Pyrénées Atlantiques				12	10		22	7,1%
Côtes d'Or				8	10		18	5,8%
Loire Atlantique		2	3	4	0	6	15	4,8%
Saône et Loire					5	6	11	3,5%
Moselle					5	6	11	3,5%
Val d'Oise				4	5		9	2,9%
Hauts Pyrénées				4	5		9	2,9%
Total (personnes)	15	20	36	96	95	48	310	100%
%	4,8%	6,5%	11,6%	31,0%	30,6%	15,5%	100%	

2. Le développement massif des CADA et la chute du ratio places CADA - places CPH qui s'en est suivie, rendent inévitable une réflexion sur la place et la mission des CPH au sein du DNA.

En effet, la rareté des places CPH amplifiée par une hausse des demandes d'entrée provoquent des délais d'attente de plus en plus longs. Ces délais sont d'autant plus difficiles à gérer à cause du décalage entre la situation des réfugiés au moment de la formulation de leur demande et celui de la proposition.

Par ailleurs, la distribution territoriale très différenciée des places CPH raréfie les propositions qui correspondent aux souhaits des réfugiés d'où un taux très élevé de refus.

Dans ces conditions, il est nécessaire de :

- ?? Redéfinir le public éligible des CPH : réfugiés des CADA, hors CADA, présentant des freins à l'insertion qui ne peuvent être pris en compte par les dispositifs de droit commun.
- ?? Revoir la procédure de demande de CPH en impliquant davantage les réfugiés et leurs référents sociaux dans la recherche d'un CPH adapté à la problématique du demandeur.
- ?? Maintenir, via des procédures adaptées, l'accès aux CPH pour les réfugiés des CADA et des AUDA des régions sans CPH ou connaissant de graves difficultés dans le domaine du logement.
- ?? Améliorer l'accès des réfugiés aux plates formes d'accueil en vue de signer le CAI et bénéficier des prestations prévues à cet effet⁸.

⁸ La généralisation du dispositif CAI à l'ensemble des départements est prévue pour la fin de l'année 2005. Une note relative aux procédures CAI sera adressée aux CADA et CPH avant la fin du premier semestre 2005.

3. Le dispositif CPH au sein du DNA

Région	CADA 04	AUDA 04	Nombre de CPH	Places agrées	Places occupées 31.12.04	Entrées 2004	Sorties 2004	Taux de Rotation	CPH : CADA	CPH : CADA+AU DA
Alsace	733	25	2	95	97	86	76	90,5%	13,0%	12,5%
Aquitaine	607	0	1	60	60	58	61	96,7%	9,9%	9,9%
Auvergne	337	30	0	0				0%	0%	0%
Basse Normandie	449	0	0	0				0%	0%	0%
Bourgogne	876	0	2	53	55	61	63	115,1%	6,1%	6,1%
Bretagne	690	0	1	59	69	63	65	106,8%	8,6%	8,6%
Centre	933	100	2	90	88	82	89	91,1%	9,6%	8,7%
Champ - Ardenne	515	135	0	0				0%	0%	0%
Franche Comte	465		2	66	68	89	90	134,8%	14,2%	14,2%
Haute Normandie	695	180	0	0				0%	0%	0%
Ile De France	2365	40	2	76	68	49	54	64,5%	3,2%	3,2%
Lang - Roussillon	476	0	1	30	28	57	63	190,0%	6,3%	6,3%
Limousin	199	0	0	0				0%	0%	0%
Lorraine	600	35	0	0				0%	0%	0%
Midi Pyrénées	716	0	5	161	140	140	165	87,0%	22,5%	22,5%
Nord Pas De Calais	239	45	1	42	38	32	41	76,2%	17,6%	14,8%
PACA	1132	40	2	56	87	48	62	85,7%	4,9%	4,8%
Pays De La Loire	1034	0	1	40	42	40	25	100,0%	3,9%	3,9%
Picardie	614	135	2	60	56	31	33	51,7%	9,8%	8,0%
Poitou Charente	301	0	0	0				0%	0%	0%
Rhône Alpes	1324	435	3	135	126	193	188	143,0%	10,2%	7,7%
	15300	1200	27	928	925	943	999	101,6%	6,1%	5,6%

7 régions (20% de la capacité d'accueil du dispositif CADA, 21% de la capacité des CADA et AUDA) ne disposent d'aucune place de CPH